

Le 29 mars prochain, le Royaume-Uni va sortir de l'Union Européenne, avec ou sans accord. Pour accompagner les entreprises bretonnes concernées par le Brexit (le Royaume-Uni est le cinquième pays de destination des exportations bretonnes et le huitième pays d'où proviennent les importations en Bretagne), l'Etat, la Région et la [CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE REGION BRETAGNE](#) / T : 02.99.25.41.41 ont mis sur pied une série d'actions. - A Vannes, le 26 février, de 9 h à 11h - A Brest, le 26 février, de 14 h à 16 h - A Lannion, le 1er mars, de 9h à 11h - A Rennes, le 4 mars, de 14 h à 16h - A Lorient, le 6 mars de 9 h à 11 h - A Quimper, le 7 mars, de 14 h à 16 h - A Saint-Malo, le 7 mars, de 14 h à 16 h - A Saint-Brieuc, le 8 mars, de 9h à 11 h.
www.bretagnecommerceinternational.com/actu/alerte-brexit/